

Expéditeur : Brad Doerksen

Date : le 12 mars 2012, 13 h 15

Destinataire : Paradis, Christian - Député; Moore, James - M.P.; Moore, James - M.P.; Thibeault, Glenn - M.P.; Angus, Charlie - M.P.; Armstrong, Scott - M.P.; Benskin, Tyrone - M.P.; Braid, Peter - M.P.; Calandra, Paul - M.P.; Cash, Andrew - M.P.; Del Mastro, Dean - M.P.; Lake, Mike - M.P.; McColeman, Phil - M.P.; Moore, Rob - M.P.; Nantel, Pierre - Député; Regan, Geoff - M.P.; ~ Comité législatif loi C-11/
Legislative Committee Bill C-11

Objet : Projet de loi C-11

Bonjour,

Je vous écris en réponse à votre récente tentative de lobbying pour faire retirer l'enseignement des dispositions d'utilisation équitable du projet de loi C-11 présentement à l'étude par le comité parlementaire. L'ajout de l'enseignement aux dispositions d'utilisation équitable est un élément de clarification important des textes législatifs existants qui présente une grande valeur pour les Canadiens et ne devrait pas être retiré du projet de loi. Dans le contexte du test des six critères élaboré par la Cour suprême du Canada, cela apporte un équilibre important et utile à la législation sur les droits d'auteur concernant le cadre d'enseignement. Ayant travaillé durant plus d'une décennie dans le milieu de l'enseignement, je puis vous assurer que les enseignants n'entrevoyent pas le projet de loi comme leur accordant vraisemblablement la permission de faire un nombre illimité de copies d'un ouvrage quelconque au détriment des titulaires de droits d'auteur. Ils le perçoivent comme une mise en équilibre importante des droits d'auteur qui profitera aux élèves, aux chercheurs et aux enseignants et, par extension, à tous les Canadiens qui bénéficient de leur travail en clarifiant les droits des utilisateurs de l'information et en stimulant l'échange d'idées, lequel est au cœur de tout bon enseignement.

Si le projet de loi C-11 est adopté en incluant l'enseignement dans les dispositions d'utilisation équitable, les bibliothèques continueront d'acheter des livres, des journaux et d'autres publications. Les enseignants continueront d'assigner aux élèves des manuels scolaires et d'autres publications obligatoires qu'ils devront acheter. Je ne vois pas de menace réelle à la source de revenu des titulaires de droits d'auteur en vertu du projet de loi C-11. Je vous encourage donc à vous assurer que la loi clarifie le fait que l'enseignement fait effectivement partie des dispositions « d'utilisation équitable. »

Brad Doerksen, B.A.R., M.A., M.Sc.
Directeur de la bibliothèque Archibald
Briercrest College and Seminary